

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16 MAI 2018

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

L'Assemblée Générale mixte, réunie le 16 mai 2018 à Cluses, a adopté l'ensemble des résolutions soumises à son approbation, à l'exception de la quatorzième, portant sur la délégation de compétence à donner au Directoire pour augmenter le capital au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, en application des articles L. 3332-18 et suivants du Code du travail.

Elle a ainsi décidé de procéder à la distribution d'un dividende de 1,30 euro par action¹, au titre de la répartition du résultat de l'exercice 2017, et de fixer les dates de détachement et de paiement dudit dividende aux 1^{er} et 5 juin 2018.

Elle a également décidé de renouveler le mandat de membre du Conseil de Surveillance de Monsieur Michel Rollier, pour une durée de quatre ans, venant à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale tenue au cours de l'année 2022.

Le Conseil de Surveillance a reconduit Monsieur Michel Rollier à sa présidence.

PROFIL

Le groupe Somfy est le leader mondial de l'automatisation des ouvertures et des fermetures de la maison et du bâtiment, et un acteur clé de la maison connectée.

CONTACTS

Somfy : Pierre Ribeiro : +33 (0)4 50 40 48 49 / Emilie Mathelin : +33 (0)4 50 96 71 01

Shan : François-Xavier Dupont : +33 (0)1 44 50 58 74

CALENDRIER

Publication du chiffre d'affaires du premier semestre : 19 juillet 2018 (après la clôture de la bourse)

www.somfyfinance.com

1 Le dividende de 1,30 euro proposé au titre de l'exercice 2017 se compare à un dividende ajusté de 1,22 euro au titre de l'exercice 2016, montant tenant compte de la division du nominal de l'action opérée en juin 2017 (échange de 5 actions nouvelles pour 1 ancienne).